

SAINT-
FELIX-DE-
LODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 12 Vote par procuration : 3</p>	<p>Présents : Mme Eliette CAMUT ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Louisiane DELMAS ; Mme Karen MARCON</p> <p>Absents : Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS</p> <p>Absents excusés : M. Éric PEROLAT (Procuration à Louisiane DELMAS) ; Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Antonio GODOY (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</p>
<p>Date de la convocation Le 14/11/2025</p> <p>Date d'affichage Le 28/11/2025</p>	<p>Monsieur le Maire précise que le projet de Décision Modificative n° 02 a pour but de régulariser les sommes présentes aux comptes 458201 et 458101 de la commune ainsi qu'un dépassement au chapitre 204.</p> <p>Les sommes au 458XXX sont relatives à la convention de mandat passée avec le Conseil Départemental pour la réalisation de la traversée du village.</p> <p>Le dépassement au chapitre 204 est à la comptabilisation des subventions d'équipement versées par Hérault Energies dans le cadre des travaux réalisés au chemin de la Roque.</p>
<p>Objet : Décision Modificative n°02 ACTES</p>	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de DM qui sera joint en annexe à la délibération. <p style="text-align: center;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 20 novembre 2025.</p> <p>Le secrétaire de séance Eliette CAMUT</p> <p>Le Maire, Joseph RODRIGUEZ</p> <p>Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce document qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerécourse Citoyens » accessible par le site internet www.telerecourse.fr</p>

34254
Code INSEE

COMMUNE DE ST FELIX DE LODEZ - BUDGET M57

Commune

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 034-213402548-20251120-2025_38-DE

Berger
Levraud

DIM 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 02

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 12
VOTES : Contre 0 Pour 12
Date de convocation : 16/11/2025

Objet : Augmentation / diminution de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041481 : Subv. autres communes - Biens mobiliers, matériel et étude		1 558.56 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		1 558.56 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	1 558.56 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 558.56 €	
D 458201 : Opération sous mandat n°01		16 999.66 €
TOTAL D 4582 : Opérations sous mandat		16 999.66 €
R 458101 : Opération sous mandat n°01		16 999.66 €
TOTAL R 4581 : Opérations sous mandat		16 999.66 €

Signataires :

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le MAIRE

